



UNION DÉPARTEMENTALE SECTION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE

11, avenue Galilée – CS 60120 – 86961 Futuroscope Cedex
☎ 05 49 49 18 08 ☎ 05 49 49 18 16 ✉ adjsp@sdis86.net

CERTIFICAT MÉDICAL À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Article L231-2-1 du Code du sport

Je soussigné(e)

Docteur en médecine, demeurant à

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom et prénom du JSP :

Né(e) le :

JSP de la section de (86 Vienne).

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des jeunes sapeurs-pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition :

- ✓ Cross + endurance cardio-respiratoire
(Ex : 800m chronométré sur une piste d'athlétisme, Luc léger, etc.)
- ✓ Parcours sportif du sapeur-pompier
(Parcours d'obstacles sur une distance d'environ 400m)
- ✓ Épreuves athlétiques
(Grimper de corde, vitesse, demi-fond, lancé de poids saut en hauteur)
- ✓ Natation
(50m nage libre chronométrée)
- ✓ Rassemblements techniques départementaux, régionaux et nationaux

Certificat valable une année à compter du / /

Fait à le / /

Cachet et signature du médecin

*Certificat médical à actualiser et à présenter chaque début d'année (cycles 3 et 4).
Le modèle de certificat médical est identique pour les 3 années de JSP.*